



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 22 octobre 2020

n° 126-20 C

Objet : RS - Modification des statuts du SMIAC (Syndicat mixte interdépartemental d'aménagement du Chéran)

- date de convocation le 16 octobre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-deux octobre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, espace Jean Blanc, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 57

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Lionel Mithieux - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Dany Jacquemoud-Collet
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Pierre Duperier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Jimmy Bâabâa à Pierre Brun - de Jean-François Beccu à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Jean-Pierre Casazza à Claudine Bonilla - de Corinne Charles à Franck Morat - de Julien Donzel à Josette Rémy - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Aloïs Chassot - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Gaetan Pauchet à Michel Camoz - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Cyndie Picot à Farid Rezzak - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 7

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Luc Meunier - Damien Regairaz - Bruno Stellian - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 22 octobre 2020

délibération n° 126-20 C

objet **RS - Modification des statuts du SMIAC (Syndicat mixte interdépartemental d'aménagement du Chéran)**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique que les statuts du SMIAC prévoient :

- à l'article 4, que le siège du SMIAC est fixé 4 rue Etroite, 74540 Alby-sur-Chéran (mairie),
- à l'article 13, que les fonctions de trésorier du SMIAC sont assurées par le comptable public responsable du centre des finances publiques de la trésorerie du Châtelard.

D'une part, la réinstallation des services administratifs et techniques du SMIAC, intervenue le 1^{er} mai 2019, lui permet de disposer de locaux plus fonctionnels au 60C chemin du Moulin, 74150 Marigny-Saint-Marcel.

D'autre part, suite à la fermeture prochaine de la trésorerie du Châtelard, les fonctions de trésorier du SMIAC seront transférées au centre des finances publiques de la trésorerie de Rumilly.

Il est donc proposé de modifier les statuts du SMIAC en ce sens. Les dispositions concernées seraient ainsi rédigées :

- article 4 : Le siège du syndicat est fixé à Marigny-Saint-Marcel (74150), 60C chemin du Moulin,
- article 13 : Les fonctions de trésorier du syndicat sont assurées par le comptable public responsable du centre des finances publiques de Rumilly.

Vu la délibération du SMIAC du 8 juillet 2020 notifiée le 8 octobre 2020,

Vu l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la modification des statuts du SMIAC présentée ci-dessus.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 126-20 C

Objet de l'acte : RS - Modification des statuts du SMIAC (Syndicat mixte interdépartemental d'aménagement du Chéran)

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 6 - Autres

Date de l'acte : 22 octobre 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201022-lmc1H24320H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24320H1

Date de transmission en Préfecture : 29 octobre 2020

Date de réception en Préfecture : 29 octobre 2020

Période d'affichage : du au